



# Informations municipales

@@@@@

**L'ensemble du Conseil Municipal vous souhaite une très bonne année 2019.  
Que cette année vous permette de réaliser vos vœux et souhaits  
tant professionnels que personnels**

@@@@@

## **Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :**

Permanence au public les lundis, jeudis de 16 h à 19 h et les mercredis de 13h30 à 15h00

Tél. 03.26.66.13.89

Courriel : [mairie.bouy@wanadoo.fr](mailto:mairie.bouy@wanadoo.fr)

Site internet : [www.mairie-bouy.fr](http://www.mairie-bouy.fr)

## **I – INFORMATION**

### **I – 1 : Ecole le Petit Prince – Rentrée scolaire 2019-2020**

Les inscriptions pour les futurs élèves (année de naissance 2016) de petite section de maternelle auront lieu en mairie du 21 au 25 janvier 2019 UNIQUEMENT aux heures d'ouverture du secrétariat. Il est impératif de se munir du carnet de santé et du livret de famille sans quoi l'inscription ne pourra avoir lieu.

### **I – 2 : Accueil de loisirs pour les enfants – février 2019**

Un service d'accueil de loisirs fonctionnera pendant les vacances scolaires de février. Les enfants seront accueillis de 7h30 à 18h00 durant la semaine du 11 au 15 février 2019. N'oubliez pas de fournir un goûter. Pour tous renseignements et inscriptions, la directrice est à votre disposition à la salle des fêtes et joignable au 06.83.71.00.80

### **I – 3 : Opération thermographie à Bouy**

Dans le cadre des nouvelles réglementations sur les économies d'énergies, et avec l'accompagnement de la société SYNERCIEL (Partenaire Solutions Habitat d'EDF), le village de BOUY fera l'objet d'une opération thermographie.

La société ARTECH DRONE survolera le village afin de prendre des clichés des habitations.

Le but est de détecter les pertes de chaleur par caméra thermique et de définir la qualité de l'isolation des habitations.

Cette opération se déroulera le mardi 29 ou mercredi 30 Janvier.

Une réunion de restitution des résultats et d'information vous est proposée, le mercredi 06 Février 2019 à partir de 18h30 à la salle des fêtes de BOUY, suivie d'un apéritif.

Cette opération est effectuée gratuitement et à titre d'information sur les déperditions d'énergie ainsi que sur l'amélioration thermique de l'habitat et les aides possibles.

Certains professionnels des métiers de la rénovation énergétique seront également présents ainsi que la société ARTECH DRONE pour répondre à vos questions.

### **I – 4 : Rénovation énergétique**

**Besoin de rénover votre habitation ? Rendez-vous au COMAL SOLIHA 51 pour bénéficier des conseils de GECKO –RENOV'.**

Le 6 septembre 2018 lors de la Foire de Châlons-en-Champagne, le Pays de Châlons-en-Champagne\* a lancé GECKO-RENOV' une **Plateforme locale de Rénovation Énergétique de l'Habitat privé (PLREH)**.

La mission de cette plateforme est d'**accompagner les ménages dans la rénovation énergétique de leur logement** afin qu'ils :

- Réduisent leur consommation d'énergie et donc leur facture
- Rendent leur logement plus confortable et plus sain
- Valorisent leur patrimoine immobilier
- Luttent - à leur échelle - contre le réchauffement climatique

Cette plateforme Gecko-Rénov s'adresse à l'ensemble des propriétaires occupants et bailleurs du territoire, *quel que soit leur plafond de ressources* et les accompagne dans **la rénovation** de leur logement pour que celle-ci soit **performante** (après réalisation d'un audit énergétique orientation vers une rénovation BBC, globale ou par étapes ) et **simplifiée** (recherche de financements, aide à la sélection d'entreprises, suivi des travaux,...).

Le lancement de cette plateforme est réussi puisque depuis septembre 2018 déjà six propriétaires ont choisi d'être accompagnés par la plateforme Gecko-Rénov' : 5 propriétaires occupants se sont engagés dans des rénovations partielles de leur logement, et 1 propriétaire bailleur s'est lancé dans une rénovation BBC globale.

Les travaux ont déjà démarré chez l'un d'entre eux.

De plus 18 professionnels du bâtiment ont intégré cette plateforme afin de proposer une offre coordonnée de travaux de qualité.

**Avant d'engager des travaux, faites comme eux et contactez l'équipe de la plateforme Gecko-Rénov'**

Une équipe à votre écoute et proche de chez vous :

du lundi au vendredi

Dans les locaux du COMAL SOLIHA 51

16, boulevard Hippolyte Faure

51 000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Tel : 03.26.64.13.93

Mail : comal@comalsoliha51.fr

Retrouvez l'équipe de la Plateforme au Salon de l'Habitat du 1<sup>er</sup> ou 4 Mars 2019

## **I – 5 : Urbanisme**

Petit rappel des conditions réglementaires avant la réalisation de travaux ou d'aménagement de bâtiments ou édification de clôture. Les imprimés sont disponibles sur le site « service-public.fr ».

**Un dossier de déclaration préalable est à compléter et à déposer en mairie pour :**

- Façades : ravalement de façades, changement de porte ou de fenêtres, changement des volets, repeindre les fenêtres ou la porte
- Toiture : pose de fenêtres de toit, réfection de la toiture, pose de panneaux photovoltaïques
- Clôture : changement ou création
- Construction supérieurs à 5m<sup>2</sup> mais inférieure à 20 m<sup>2</sup>
- Construction : extension d'une surface inférieure à 20 m<sup>2</sup>
- Construction : extension d'une surface supérieure à 20 m<sup>2</sup> et inférieure à 40 m<sup>2</sup> avec une surface totale (soit existant + extension) inférieure à 170 m<sup>2</sup>
- Construction : modification du volume du bâtiments et percement ou agrandissement d'une ouverture sur mur extérieur (exemple : construction d'une véranda inférieure à 20 m<sup>2</sup> et transformation fenêtre en porte-fenêtre pour y accéder)
- Piscine : dont le bassin a une superficie supérieure à 10m<sup>2</sup> et inférieure à 100 m<sup>2</sup>, non couverte ou couverte mais hauteur de moins 1.80 m.

**Un dossier de permis de construire est à compléter et à déposer en mairie pour :**

- Toiture : modifier le volume d'une toiture de façon à permettre un aménagement intérieur
- Construction : création d'une surface supérieure à 20 m<sup>2</sup>
- Construction : extension d'une surface supérieure à 40 m<sup>2</sup>
- Construction : extension d'une surface supérieure à 20 m<sup>2</sup> et inférieure à 40 m<sup>2</sup> avec surface totale (existant + extension) supérieure à 170m<sup>2</sup>
- Piscine : avec couverture à plus de 1.80 m de haut, quelle que soit la superficie du bassin
- Piscine : dont le bassin a une superficie supérieure à 100 m<sup>2</sup>, non couverte ou couverte mais hauteur moins de 1.80 m

## **I – 6 : Travaux sur le passage à niveau 19**

Des travaux de bourrage auront lieu sur le PN 19 nécessitant **une interdiction de circulation routière du 18 février 2019 à 8 heures au 28 février 2019 à 17 heures.** Une déviation sera mise en place.

## **I – 7 : Brocante**

Les associations "Familles Rurales" et "Les Copains du Petit Prince" n'organiseront pas cette année la traditionnelle Foire à la brocante, à l'artisanat et aux produits du terroir. Elle devrait être reconduite en 2020.